

N°2025-07/58B

Objet : ADHÉSION A L'ASSOCIATION VELO VALLÉE-OCCITANIE.

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	10
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	10		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Dominique ANDRAULT.

Date de convocation : 25 juin 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de son Projet de territoire, la communauté de communes Sud Roussillon a développé un programme de maillage d'itinéraires doux afin de favoriser les pratiques de mobilité décarbonée sur le territoire intercommunal, notamment via le vélo.

Afin d'accompagner le développement de l'usage de ce mode de déplacement, la communauté de communes s'est rapprochée des différents acteurs locaux, régionaux et nationaux en lien avec la promotion du vélo et le développement d'un écosystème innovant, cohérent et performant.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé d'intégrer le collège institutionnel de l'association VELO VALLEE OCCITANIE dont la vocation est de créer un réseau dynamique où chaque acteur peut bénéficier des synergies entre les différents membres de l'association (entreprises, artisans, associations, autres collectivités territoriales), d'opportunités de développement et d'une visibilité accrue.

Vu le CGCT et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération 2023-11/62C portant approbation du Projet de territoire,

Vu la délibération du conseil de communauté n°2020-06/17C modifiée par la délibération n°2023-07/46C portant délégations d'attributions au Bureau et au Président,

Considérant ce qui vient d'être exposé,

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

☞ **ADHÈRE** à l'association VELO VALLEE OCCITANIE pour un montant de .660 €HT (792 €TTC) au titre de l'année 2025

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en vue de formaliser cette adhésion,

↳ **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget principal de la communauté de communes,

↳ **CHARGE** le directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

